

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux février deux mille-vingt-un, les membres du Conseil Municipal, pour une séance du Conseil Municipal qui a lieu le huit février deux mille-vingt-un, à dix-huit heures trente.

Exceptionnellement, compte tenu de la nécessaire distanciation physique à appliquer entre les conseillers du fait de la crise sanitaire du COVID-19, cette réunion ne se tient pas dans la Maison commune mais à la Salle Espace Loire.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Nathalie DUPUIS, Véronique AIGRET, Sandrine MONTIGNY, Nathalie LAVAL (arrivée à 18h36), Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Messieurs Daniel ZONCA, Claude BOISSAY, Philippe de TRISTAN, Aurélien TARANNE, Guillaume MARESE, Gabriel PINSARD, Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN, conseillers municipaux ;

Était excusé et avait donné pouvoir :

- Monsieur Grégory BUBENHEIMER a donné pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC uniquement pour les points concernant l'armement du policier municipal et les rythmes scolaires.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 18 h 34.

Madame Sandrine MONTIGNY est élue secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2020.

Le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal, envoyé à chacun des élus par email avec la présente note, est évoqué.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.

1. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour la Place Saint-André et la rue de la motte, avec la société INCA située à Saint-Jean-de-Braye (45), pour un montant de 14 800 € HT.
- Convention cadre d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin collectif avec l'association « Cléry-Saint-André en transition ».
- Décision d'ester en justice dans le cadre de la requête déposée par monsieur HEAULE auprès du tribunal administratif en demande de référé suspension, relatif au permis de construire accordé à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, pour l'extension de la déchetterie. Les intérêts de la Commune sont défendus par le cabinet CASADEI-JUNG, situé à Orléans (45). Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que la décision est mise en délibéré.

2. Armement de la Police Municipale de Cléry-Saint-André

Madame Ludivine RAVELEAU indique aux membres du Conseil municipal qu'au regard du contexte de sécurité nationale, la question de l'armement du policier municipal de Cléry-Saint-André peut se justifier. En effet, lors des derniers attentats, notamment de la Basilique Notre Dame, à Nice, ce sont les policiers municipaux qui sont intervenus les premiers.

De plus, la mise en place de cet équipement est préconisée par la gendarmerie nationale dans le cadre de leurs interventions communes, via la convention de coordination. Actuellement, l'agent doit attendre l'arrivée des gendarmes pour intervenir et rester en retrait.

Une convention existe également entre la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et celle de Cléry-Saint-André pour permettre aux agents d'intervenir conjointement sur des projets de sécurité, de prévention, de lutte contre la délinquance et de sécurité routière. Actuellement, seul l'agent de Saint-Hilaire-Saint-mesmin est détenteur d'une arme.

L'acquisition de cet équipement est soumise à un encadrement très règlementé, une autorisation préfectorale doit être sollicitée, tout comme un avis médical. De plus, une formation très poussée sur la législation et le maniement des armes est impérative et obligatoire avant toute mise en service effective d'une arme. Par la suite, des formations annuelles de maniement de l'arme devront être réalisées pour valider et maintenir le port d'arme.

Pour la Commune cet équipement a un coût, en termes de formations et d'acquisition du matériel, environ 5 000 €. Il est nécessaire d'informer l'ensemble des élus, qu'il s'agit également d'une demande formulée par l'agent de la Police Municipale pour protéger les concitoyens.

La décision d'armer la police municipale relève de la décision du Maire. Cependant, compte-tenu des impacts de cet armement, il est de rigueur de solliciter l'avis du Conseil municipal.

Arrivée de Nathalie LAVAL à 18h36.

Clarisse CAZEAUDUMEC interpelle les membres du Conseil en leur indiquant qu'à la lecture de ce point de la note de synthèse sur l'armement du policier municipal, elle est passée par plusieurs états : bouleversée et presque indignée. A ce titre, elle rappelle les missions du policier municipal, qui sont : la proximité, la médiation et la prévention avec les administrés. Il ne faut pas que la police municipale de Cléry-Saint-André, se substitue à la gendarmerie nationale.

Elle précise également qu'elle est très surprise par la mise en arme du policier municipal qui peut entraîner un climat anxigène et de peur, surtout devant les écoles.

Clarisse CAZEAUDUMEC s'oppose à cette décision et est révoltée par cette proposition, tout comme son groupe. Elle ne remet pas en cause le travail du policier municipal, qui pour elle fait bien son travail de proximité et de médiateur. Elle demande les faits de délinquance observés sur la Commune qui entraînent l'armement du policier municipal.

Ludivine RAVELEAU lui précise qu'à Saint-Etienne de Rouvray personne ne s'attendait à connaître ce drame. Elle rappelle également que le policier municipal est demandeur de cet armement depuis son arrivée au sein de la Commune. L'armement est un fait qui peut faire peur, mais le policier municipal est prudent et mesuré pour l'utilisation de cette arme. De plus, lorsqu'il est appelé pour un cambriolage, il doit rester dans sa voiture et attendre l'intervention de la gendarmerie. Ludivine RAVEALU précise qu'à la différence de la gendarmerie, devant les écoles, le policier municipal aura son arme dans son étui (port du fusil d'assaut FAMAS visible).

Clarisse CAZEAUDUMEC souligne que le policier municipal ne devra pas intervenir seul, pour sa sécurité.

Ludivine RAVELEAU précise que l'Etat est également demandeur de cet équipement.

Clarisse CAZEAUDUMEC et Gabriel PINSARD expliquent que l'Etat est peut-être demandeur, mais il ne finance pas cet équipement. Il ne faut pas oublier que le rôle du policier municipal est primordial et que l'armement risque de casser ce lien qui existe avec les Cléricois.

Olivier JOUIN précise que le relationnel avec le policier municipal risque de changer.

Gabriel PINSARD rappelle que les gendarmes sont toujours au minimum deux en intervention. De ce fait, le policier municipal en cas d'intervention devra rester dans sa voiture, surtout s'il est armé, pour sa sécurité et pour ne pas créer une surenchère.

Claude BOOISSAY fait remarquer qu'ils devraient être deux pour la Commune.

Christelle ROMASTIN souligne que ce n'est pas une directive de l'Etat mais un souhait de sa part. Il n'y a pas de texte réglementaire qui le formalise. Christelle ROMASTIN demande s'il y a eu des cas de vols avec violence ou s'il y a une augmentation de la délinquance sur Cléry-Saint-André.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il partage la remarque de monsieur PINSARD. En effet, lorsqu'il est seul, cela peut poser des difficultés. Monsieur le Maire rappelle que l'agent est demandeur pour se défendre surtout quand il intervient la nuit avec Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Christelle ROMASTIN questionne pour savoir si à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, les policiers ont déjà fait usage de leur arme. Monsieur le Maire lui indique qu'à sa connaissance non. Vincent MENU demande s'ils sont deux, il lui est répondu par la positive.

Aurélien TARANNE précise que la vision des enfants devant les écoles va évoluer avec l'armement du policier municipal et ils sont habitués à voir les forces de l'ordre armées. Une pédagogie devra être mise en place auprès des enfants, lorsqu'il sera armé. Clarisse CAZEAUDUMEC lui répond qu'aujourd'hui on crée une peur supplémentaire et non pas de la prévention ou de la pédagogie à l'échelle de notre commune.

Vincent MENU précise que les réalités nationales prouvent que les actes sont de plus en plus nombreux et violents.

Nathalie LAVAL indique que cet équipement la rassure.

Claude BOISSAY précise que les actes de délinquance ne sont pas nécessairement commis par des cléricos mais par des personnes extérieures. La violence se déplace, pour cela il prend l'exemple de la mise en place de la caméra dans les WC publics qui a été nécessaire suite à la vidéoprotection mise en place à Meung-sur-Loire. C'est surtout la délinquance du soir qu'il faut contrôler.

Clarisse CAZEAUDUMEC s'interroge, si le policier municipal est armé, alors il y aurait moins de délinquance ? Il lui est répondu que non mais que cela limiterait les actes.

Jérôme VILLAIN souhaite apporter une réponse à Aurélien TARANNE, en lui indiquant que les enfants sont choqués par les armes et à tout âge. Ils sont choqués mais attirés à la fois. L'armement crée une tension qui n'est pas nécessairement obligatoire. De plus, une arme participe à la surenchère et à l'agressivité. Toutefois, le moment de la nuit peut-être plus opportun dans le port de cet équipement par rapport à la journée mais pas lorsqu'il est seul.

Monsieur le Maire rappelle que l'argument du climat anxigène est déjà apparu lors du vote pour le recrutement du policier municipal en remplacement du garde champêtre. Aujourd'hui, cette présence est bien perçue par les membres du Conseil municipal. De plus, l'agent porte un uniforme, ce qui n'est pas neutre et il possède déjà une matraque.

Jérôme VILAIN précise que la bascule n'est pas neutre et qu'au niveau national, le climat est anxigène partout.

Olivier JOUIN précise que malgré ce débat, il n'a pas changé d'opinion.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 17 voix POUR et 6 CONTRE (Grégory BUBENHEIMER, Gabriel PINSARD, Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Christelle ROMASTIN) :

- d'approuver l'armement de la police Municipale de Cléry-Saint-André ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

TRAVAUX

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Aménagement de la piste cyclable de la rue du Stade : les travaux sont terminés hormis la reprise du parking – objet de l'avenant. L'enrobé sera réalisé lorsque les conditions météorologiques le permettront.

- PPI Voirie : les travaux d'aménagement du chemin du Bréau ont démarré le 25 janvier 2021 et se déroulent correctement.
- Travaux du C3M : le changement des canalisations de la rue de la Motte et de la Place Saint-André a débuté le 25 janvier. Ils dureront environ un mois.
- Extension du restaurant scolaire : la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour l'extension du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire a été finalisée. Une réunion avec l'architecte sélectionné est programmée prochainement.

Gabriel PINSARD demande le nom de l'architecte retenu. Il lui est précisé qu'il s'agit du cabinet d'architecte Isabelle LECONTE, situé à Fleury-les-Aubrais.

- Elagage des arbres : comme prévu, l'opération d'élagage des arbres sur la Départementale a été réalisée (route d'Orléans et direction de Blois).

3. Avenant au marché de travaux de voirie 2020

Monsieur Alain CHAMPENOIS rappelle que la réalisation du parking du stade a été programmé dans le cadre du programme de voirie 2020. Sur ce chantier, il a été remarqué l'absence de couche d'assise sur le parking existant, ce qui nécessite une adaptation du projet pour assurer un résultat qualitatif.

Afin d'ajuster le marché aux prestations réalisées, il est proposé de conclure un avenant de 7 059,50 € H.T, soit 3,89 % du montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 proposé au marché de voirie 2020 conclu avec la société STPA ;
- d'autoriser le Maire et l'adjoint compétent à signer tous les documents y afférents.

Gabriel PINSARD demande des précisions sur l'avenant car il est surpris que l'entreprise n'est pas constatée ce manque d'assise lors de l'élaboration de son devis initial, ce qui aurait pu éviter un avenant car ce dernier permet aux entreprises de gagner de l'argent.

Monsieur le Maire lui indique qu'il était difficile de prévoir cet avenant, à moins de réaliser un carottage et des sondages, éléments que les entreprises ne font pas. Il précise également que la réalisation de cette assise est nécessaire du fait des girations des véhicules sur un parking.

Daniel ZONCA précise que l'entreprise aurait pu indiquer une variante dans son marché initial.

FINANCES

4. Rénovation de la salle associative « Maison Saint-André » : demande de subventions

Monsieur Alain CHAMPENOIS présente aux membres du Conseil municipal, le projet de restauration et de rénovation de la salle associative située dans le quartier Saint-André, en y apportant une isolation thermique optimale, visant à diminuer la consommation énergétique du bâtiment d'au moins 38 % (gain sur l'exploitation estimé lors de l'audit énergétique des bâtiments communaux).

Les travaux comprendraient notamment le remplacement des huisseries, l'isolation des murs par l'extérieur, la création d'un faux-plafond isolé et l'aménagement intérieur (peinture, sol, plomberie, etc.).

La Commune peut solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, à hauteur de 40%.

L'aide de la Région Centre, au titre du contrat régional de solidarité territoriale du PETR Loire Beauce qui a prévu des crédits pour accompagner les collectivités dans l'isolation des bâtiments publics et associatifs (mesure 35).

Dans l'hypothèse où la commune réussirait à obtenir de chaque partenaire le meilleur taux de subvention possible, le plan de financement serait le suivant :

Rénovation thermique de la salle associative Maison Saint-André			
DEPENSES		RECETTES	
Objet	Dépenses HT	Financeurs / Programme	Subvention sollicitée
Lot isolation extérieure	29 769,16 €	DSIL 2021 (40%)	32 493,42 €
Lot huisserie	18 018,00 €	CRST - PETR Loire-Beauce (40%)	32 493,42 €
Lot chauffage / plomberie	15 930,00 €		
Lot platerie / peinture /sol	17 516,40 €		
		Reste à financer - Mairie de Cléry-Saint-André	16 246,71 €
TOTAL	81 233,56 €	TOTAL	81 233,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le soutien financier de l'Etat, dans le cadre de la DSIL 2021 ;
- de la Région Centre-Val de Loire au titre du CRST du PETR Loire Beauce, dans le cadre de la politique de soutien au plan isolation des bâtiments publics et associatifs ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Olivier JOUIN demande si les élus connaissent définitivement le devenir de ce bâtiment.

Monsieur le Maire lui précise que cette salle restera un bureau de vote et une salle associative. En ce qui concerne l'ancien logement, au regard de l'élaboration du budget primitif 2021, il restera pour cette année en l'état. Le but initial est de rénover la salle associative et de créer un logement locatif en 2022 pour la maison.

Gabriel PINSARD s'interroge sur les coûts mentionnés et a peur qu'ils ne soient pas maintenus lors de la réalisation des travaux. Monsieur le Maire lui rappelle que seule la salle associative est concernée par ce chiffrage.

5. Extension de l'accueil périscolaire : demande de subventions

Monsieur Thierry TELLIER rappelle aux membres du Conseil municipal qu'avec le projet d'extension du restaurant scolaire, compte tenu de l'imbrication des bâtiments et de l'évolution des effectifs, une réflexion était menée sur l'agrandissement de l'accueil périscolaire et la création d'un préau.

Le coût de cette extension a été chiffré par le programmiste en 2019, à 356 453 € HT. Ceci comprend :

- L'extension du bâtiment afin d'avoir 2 à 3 salles supplémentaires, permettant d'accueillir chacune une vingtaine d'enfants ;
- L'extension et la restructuration des sanitaires ;
- L'extension du bâtiment afin d'avoir un local entretien/ménage, avec l'implantation du lave-linge et du sèche-linge, un local servant de réserve de matériels et un bureau pour la directrice de l'accueil de loisirs sans hébergement ;
- Les prestations intellectuelles et frais annexes.

La Commune peut solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR). L'éducation étant une thématique prioritaire, il est possible d'obtenir jusqu'à 35% de subvention.

L'aide du Conseil départemental du Loiret va être sollicitée par le biais du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret va également être sollicité, dans le cadre de leur appel à projets pour accompagner le maintien et le développement des équipements et services dans les territoires.

Enfin, il semble possible de solliciter une aide de la Région Centre, au titre du contrat régional de solidarité territoriale du PETR Loire Beauce qui a prévu des crédits pour accompagner les services à la population, notamment en matière périscolaire et extra-scolaire.

Dans l'hypothèse où la commune réussirait à obtenir de chaque partenaire le meilleur taux de subvention possible, le plan de financement serait le suivant :

Extension de l'accueil périscolaire de la Commune de Cléry-Saint-André				
DEPENSES			RECETTES	
Objet	Dépenses HT	Dépenses TTC	Financeurs / Programme	Subvention sollicitée
Extension des salles	230 000,00 €	276 000,00 €	DETR 2021 (35%)	127 908,55 €
Réfection des sanitaires	18 000,00 €	21 600,00 €	CAF DU LOIRET (25%)	91 363,25 €
Préau	15 000,00 €	18 000,00 €	CRST - PETR Loire-Beauce (10%)	36 545,30 €
AMO	15 000,00 €	18 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET (10%)	36 545,30 €
Maîtrise d'œuvre	47 520,00 €	57 024,00 €		
Prestations intellectuelles (géomètre, SPS, etc.)	17 208,00 €	20 649,60 €		
Assurance, publicité, révision des prix	12 205,00 €	14 646,00 €	Reste à financer - Mairie de Cléry-Saint-André	146 181,20 €
Tolérance 4%	10 520,00 €	12 624,00 €		
TOTAL	365 453,00 €	438 543,60 €	TOTAL	438 543,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le soutien financier de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2021 ;
- de solliciter le soutien financier du Conseil départemental du Loiret, dans le cadre de l'aide aux projets du territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;
- de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret ;
- de la Région Centre-Val de Loire au titre du CRST du PETR Loire Beauce, dans le cadre de la politique de soutien au développement des services à la population ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Claude BOISSAY précise que l'aide du département correspond au volet 2 – investissements d'intérêt supra-communal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la réunion de lancement avec l'architecte, il lui sera demandé de respecter impérativement le chiffrage du programmiste, de ne pas aller au-delà.

Monsieur le Maire indique que le but est de réaliser en même temps les travaux du restaurant scolaire et ceux du périscolaire, pour réduire les coûts de chantier. Ces projets étant les projets du mandat, où le recours à l'emprunt sera obligatoire.

Il est rappelé que les subventions pour le restaurant scolaire ont déjà été sollicitées et obtenues : 247 192 € via la dotation d'équipements des territoires ruraux et 78 997 € par le biais du Conseil départemental du Loiret.

Christelle ROMASTIN précise que la caisse d'allocations familiales du Loiret, via le plan mercredi peut subventionner ce projet. Monsieur le Maire lui répond, que ce financeur est sollicité par le biais du dispositif accompagnement et développement des équipements et des services dans les territoires. Monsieur le Maire précise que la Caisse d'Allocations Familiales aide bien les collectivités dans leur projet.

6. Modification du tableau des effectifs

Monsieur Vincent MENU présente une proposition de modification du tableau des effectifs liée au passage à temps complet de l'agent en charge de la Communication, suite à l'attribution de nouvelles missions, à partir du 1er mars 2021.

Emploi – Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Chargé de communication	Adjoint administratif	32 / 35 ^{ème}	TC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification de quotité horaire présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint compétent à signer tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire précise que cet agent réalise un travail remarquable et qu'il ne compte pas ses heures.

7. Débat d'orientations budgétaires 2021

Monsieur Vincent MENU rappelle que le débat d'orientations budgétaires a pour objectif d'informer, en amont du vote des documents budgétaires, le conseil municipal sur le contexte financier dans lequel est réalisé l'élaboration du budget primitif, sur les grandes orientations connues en fonctionnement et en investissement, et les priorités d'investissement qu'il est envisagé d'inscrire au budget 2021.

Un document est présenté en séance et un débat est engagé sur ces orientations.

Clarisse CAZEAUDUMEC, à la présentation des dépenses de fonctionnement, s'interroge sur la contribution en faveur du SIVU crèche. Sylvie THIERRY précise qu'en 2020, une forte contribution a été demandée aux communes, pour couvrir le déficit présent, pour 2021, la contribution sera moindre. Clarisse CAZEAUDUMEC demande si des provisions ont été anticipées pour les frais d'avocat liés aux contentieux.

Gabriel PINSARD s'interroge sur le chiffrage pour le projet d'agrandissement du périscolaire et de l'extension du restaurant scolaire, 100 000 €. Monsieur le Maire lui répond que cet investissement fera l'objet d'une décision modificative dans l'année, pour intégrer le coût des travaux. Actuellement, il est provisionné les études et la maîtrise d'œuvre.

Lorsque les investissements en faveur de la voirie et du cadre de vie sont présentés, Gabriel PINSARD précise que pour la Place de Saint-André, des études ont déjà été réalisées il y a plusieurs années et demande où elles en sont. Monsieur le Maire lui indique qu'elles ont été réalisées en 2012, elles portaient sur l'enfouissement des réseaux mais les riverains n'étaient pas d'accord. Aujourd'hui, le projet est de créer un aménagement paysager et de sécuriser cette place.

Claude BOISSAY précise que pour la réfection de la rue de la Perrière monsieur HAUCHECORNE est d'accord pour lancer les travaux. Monsieur le Maire indique être en attente du retour des études pour chiffrer cette action.

Quand les investissements en faveur du sport et de la vie associative sont exposés, Gabriel PINSARD souhaite connaître l'état de la toiture de la Maison de Saint-André. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de fuite actuellement.

A la lecture des investissements en faveur du parc immobilier privé de la Commune, madame CAZEAUDUMEC demande où se situe la Maison LEBRUN. Il lui est indiqué que cette maison est située au-dessus de l'agence Century 21.

Le conseil municipal donne acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

AFFAIRES SCOLAIRES

8. Evolution des rythmes scolaires des écoles publiques de Cléry-Saint-André pour la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Thierry TELLIER informe les membres du Conseil municipal qu'un courrier émanant des directeurs de l'école élémentaire et maternelle Les Bergerêts a été reçu en Mairie le 24 novembre 2020. Dans ce courrier, les enseignants expriment leur souhait de mettre en place un rythme scolaire à quatre jours pour les écoles publiques de la Commune, en l'argumentant et en prenant en compte le rythme et le bien-être des enfants. Cette demande est formulée de leur part depuis le Conseil d'école du 1^{er} février 2018.

Pour rappel, depuis la rentrée 2014 tous les élèves sont soumis aux rythmes scolaires avec des heures d'enseignement organisées sur neuf demi-journées. Le décret du 27 juin 2017 a permis au directeur des services départementaux de l'Education nationale, sur proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. Ces dispositions d'aménagement ont pour objectifs de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires, afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt de l'enfant.

De ce fait, suite à la sollicitation du corps enseignant, la commission des affaires scolaires s'est réunie le 15 décembre 2020 et le 22 janvier 2021, en présence des directeurs des écoles et des représentants des parents d'élèves. Le but de ces

réunions était de recueillir l'avis des intervenants sur les rythmes scolaires pour trouver une solution optimale pour les enfants. Ainsi, lors de la seconde commission des propositions ont été présentées aux membres de la commission en argumentant chacun des scénarios soit pour un maintien de la semaine à 4,5 jours, soit pour un retour à la semaine à 4 jours, en y fixant les horaires.

Actuel						4 jours							
Lundi	8:30	12:00		14:00	16:00	5,50	Lundi	8:30	12:00		14:00	16:30	6,00
Mardi	8:30	12:00		14:00	16:00	5,50	Mardi	8:30	12:00		14:00	16:30	6,00
Mercredi	8:30	11:30				3,00	Mercredi						0,00
Jeudi	8:30	12:00		14:00	16:00	5,50	Jeudi	8:30	12:00		14:00	16:30	6,00
Vendredi	8:30	12:00		14:00	15:00	4,50	Vendredi	8:30	12:00		14:00	16:30	6,00
Samedi						0,00	Samedi						0,00
						24,00							24,00

Si la Municipalité décidait de faire évoluer les rythmes scolaires vers une semaine à 4 jours, un moyen de garde payant serait mis en place, via l'accueil de loisirs sans hébergement. Pour éviter un surcoût pour les familles, pour un enfant qui fréquenterait la structure de 8h30 à 16h30, le tarif appliqué serait le même que pour un enfant utilisant actuellement la structure de 11h30 à 18h30. Le « péri-centre » du mercredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 aurait un tarif identique à l'accueil périscolaire du matin et du soir. Ces indications ont été préconisées par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Pour mieux comprendre, un exemple, avec une famille qui a un quotient familial supérieur à 1406 (tranche la plus élevée de la grille tarifaire) :

Horaire d'accueil	7h15/8h30	8h30/11h30	11h30/13h30	13h30/16h30	16h30/18h30	Coût à la journée	
Actuel			0	0	0	12,80	Après-midi avec repas et périscolaire
	3,00					12,80	Journée entière avec périscolaire matin et soir
Projet à 4 jours			12,80			12,80	Journée entière sans périscolaire
			12,80		3,00	12,80	Journée de 8h30 à 18h30
	3,00		12,80		0,65	12,80	Journée entière avec périscolaire matin et soir

A savoir, que la prochaine commission scolaire étudiera les tarifs, comme chaque année.

La décision des rythmes scolaires est donc soumise au vote des membres du Conseil municipal.

A la lecture de ce point, Jérôme VILAIN a trois remarques :

- sur l'organisation de la commission scolaire : lors de la réunion, il a été indiqué qu'un travail sera réalisé sur le projet éducatif territorial (PEDT) de la Commune, est-ce que le moment n'aurait pas été opportun d'élargir cette réflexion avec d'autres acteurs ?
- sur la structuration des rythmes scolaires : concernant les activités périscolaires, on n'a pas d'offre proposée.
- enfin quelle stratégie pour cette ambition éducative et comment l'alimente-on ? Par exemple, la chorale Happy Mélodie fait chanter les enfants, les éveille.

Thierry TELLIER précise que sur le précédent mandat, la commission se réunissait sans invité. Cette année, les représentants des parents d'élèves ainsi que les enseignants sont conviés. En ce qui concerne la structuration des rythmes scolaires, la commission va travailler dessus et présenter un rendu. Il est rappelé que lors de la dernière commission, des activités ont été proposées notamment via le développement durable.

Christelle ROMASTIN indique que lors de la commission, un tableau avec les avantages et les inconvénients de chaque rythme a été proposé. Elle avait l'impression qu'à l'étude de ce document, la directive était d'aller vers une semaine à 4 jours. Or après avoir consulté des études, il en ressort les mêmes données. Christelle ROMASTIN souligne que le retour à la semaine de 4 jours, est un coût pour la Commune, toutefois le débat financier ne compte pas pour la prise de cette décision.

Christelle ROMASTIN précise que les études sont très partagées sur cette question des rythmes scolaires. Gabriel PINSARD souligne que selon les études, les écoliers français sont moins bons en mathématique. Il est également avancé que les journées sont trop longues jusqu'à 16h30, pour les apprentissages. La balance n'est pas si facile, notamment du

fait de l'absence de sondage de la municipalité envers les familles, on ne connaît pas leur avis, ni l'impact que cela va leur représenter.

Jérôme VILAIN précise que l'argument de la fatigue de la part des enseignants est subjectif puisqu'on est face à de l'humain. Il demande en quoi les activités périscolaires vont permettre aux associations d'avoir des inscriptions supplémentaires. Il précise que l'argument des incivilités en hausse est également subjectif, d'où la nécessité de travailler ensemble sur cette question.

Il souligne également que pour avoir des politiques éducatives ambitieuses, il faut se donner les moyens, or là la Municipalité commence en perdant de l'argent. L'offre de temps d'accueil périscolaires (TAP) n'est pas satisfaisante actuellement, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut passer à 4 jours, il y a d'autres solutions.

Sandrine MONTIGNY rappelle que lors de la commission les directeurs d'école et la directrice du service jeunesse sont revenus sur la difficulté de réaliser les TAP le vendredi après-midi.

Jérôme VILAIN précise que ce choix est lié à une négociation et que les TAP peuvent se réaliser sur une heure, chaque jour.

Monsieur le Maire indique que les observations mises en avant sont sur les temps périscolaires, alors que le débat aujourd'hui est lié sur le temps d'enseignement. Pour le périscolaire, on va continuer à y travailler. Il précise également que les TAP ont bien évolué avec plus ou moins de réussite. Il rappelle que les associations ont été impliquées, mais lorsqu'elles étaient indisponibles c'étaient les animateurs qui devaient palier.

Monsieur le Maire indique que l'ambition de la politique éducative est performante, puisque le budget des affaires scolaires reste le plus important. Des investissements sont réalisés régulièrement, le prochain concerne l'extension du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire. Aujourd'hui, 110 enfants sont accueillis chaque soir, contre 60 au début. Monsieur le Maire précise que le groupe majoritaire fait le nécessaire pour avoir une qualité d'enseignement, avec un travail collaboratif entre l'éducation nationale et le périscolaire. Il y aura toujours des améliorations sur ce sujet. Monsieur le Maire termine en précisant que le PEDT sera retravaillé et présenté en commission.

Gabriel PINSARD indique que la ville de Lyon a mis en place un projet éducatif local (PEL), qui représente un travail collaboratif entre tous les acteurs. Ce dernier a duré un an mais a créé une émulation dynamique. Il précise également, qu'il est adepte des 4,5 jours, surtout que selon le programme international pour le suivi des acquis des élèves la France a régressé de 15 places. Le nombre de jours de classe est en moyenne de 190 jours, en France on dénombre 144 jours. La même comparaison peut être réalisée sur les temps de présence en classe, 6 heures en France contre 4,5 heures, selon cette même étude. De ce fait, le passage aux 4 jours n'est pas bon et va accentuer les inégalités entre les familles.

Clarisse CAZEAUDUMEC s'interroge sur le fait que les enfants restent seuls chez eux le mercredi toute la journée. Monsieur le Maire indique que la responsabilité des enfants revient aux parents.

Gabriel PINSARD se demande si les enfants ne sont pas fatigués du fait des écrans et de se coucher tard.

Monsieur le Maire conclut que cette décision devrait être prise par le Ministère de l'Education Nationale et non pas par la Municipalité. Il indique que les communes aux alentours envisagent le retour à la semaine de 4 jours. Enfin, il y avait une demande forte de la part des enseignants sur le sujet et que la Municipalité ne peut pas toujours être en désaccord avec le corps enseignant, pour garantir un enseignement optimal.

Jérôme VILAIN insiste sur le rapprochement qui doit être réalisé entre les projets des écoles et les projets communaux, avec un travail en partenariat.

Monsieur le Maire précise que le travail doit avoir lieu rapidement pour avertir les familles sur l'organisation future du service du mercredi.

Olivier JOUIN souligne comme une bonne nouvelle, la perspective d'un travail en commun sur le PEDT, qui est très important en termes de synergie. Il faudra donc veiller à bien organiser cette concertation. Les éléments statistiques montrent que les enfants sont les mêmes partout mais les temps scolaires et les acquis sont différents. Ce qui inquiète Olivier JOUIN ce sont les inégalités sociales, notamment entre les enfants qui ont la chance d'avoir une ouverture sur la culture, et ceux qui en seraient exclus. Il faudra veiller à mettre les moyens nécessaires pour réaliser un PEDT ambitieux. Il précise que pour sa situation personnelle, son ouverture à la culture est due aux enseignants qui l'ont emmené au théâtre.

Il indique que le choix des rythmes scolaires est un débat difficile qui ne devrait pas être celui de la Commune. Il précise également que le groupe n'a pas apprécié la rapidité dans la prise de décision et la méthode employée, mais pour demain il faut construire un PEDT dans la concertation. Il y aura toujours la possibilité de créer des passerelles.

Aurélien TARANNE signale la présence d'inégalités pour les élèves de Cléry qui ne peuvent se rendre à des activités qui se déroulent le mercredi matin, sur Orléans.

Gabriel PINSARD répond que c'est bien une question de moyens et que les parents qui travaillent ne pourront pas emmener leurs enfants le mercredi.

Jérôme VILAIN demande que des propositions soient réalisées pour les activités

Jérôme VILAIN demande que des propositions soient travaillées pour alimenter culturellement les activités du soir. Il y a eu des évolutions et les associations sont peut-être prêtes et disponible sur ce temps.

Thierry TELLIER indique que cette synergie peut être intéressante pour relancer les associations qui sont en baisse actuellement, du fait de la crise sanitaire.

Il est demandé un vote à bulletin secret.

Le bureau de vote est composé de Daniel ZONCA, président, Guillaume MARESSÉ et Aurélien TARANNE, assesseurs.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

	Passage à la semaine de 4 jours	Maintien de la semaine à 4,5 jours	Nul
Nombre de voix	18	4	1

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des votants :

- de choisir le rythme scolaire pour les prochaines rentrées scolaires : 4 jours ou 4,5 jours ;
- de valider la proposition des horaires en fonction du scénario retenu ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

URBANISME

9. Déclarations d'intention d'aliéner

Madame Ludivine RAVELEAU informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le Conseil municipal :

Adresse		Superficie de la parcelle	Références cadastrales	Nature du bien
6	rue du Cloître	2242 m ²	AD n° 252-253-254	habitation
43	rue du Village	7413 m ²	AM n° 55-56-57&58 indivis	habitation
33	clos de l'Ardoux	303 m ²	AI n° 78	habitation
291	rue de la Plaine d'Azenne	926 m ²	ZH n° 148-152-154	habitation
18	rue du Long Boyau	914 m ²	AC n° 201	habitation
235 ter	rue du Maréchal Foch	1282 m ²	AC n° 139	habitation
203	chemin de la Maladrerie	572 m ²	AC n° 251	habitation
47	rue du Village	230 m ²	AM n° 60 (226 indivis)	habitation
41	rue de la Perrière	1453 m ²	AA n° 156 à 159	habitation
230	chemin des Ruelles	591 m ²	AK n° 359	terrain
448	route de Dry	1398 m ²	AE n° 22-23	habitation

6	place de Saint-André	728 m ²	AB n° 211	habitation
	rue du Moulin	445 m ²	AI n° 97p & 98p	habitation
	rue du Moulin	445 m ²	AI n° 97p & 98p	garage
573	route de Dry	2401 m ²	AE n° 83	habitation
145	rue du Maréchal Foch	3921 m ²	AL n° 107	terrain
1 bis	sentier Le Grand Chemin	826 m ²	AM n° 160-161	habitation
1317	rue de la Plaine d'Azenne	1000	AA 269	terrain
	route de Blois	434	AE 126	terrain
22	bis rue des Maisons Rouges	713	AH 139	habitation

10. Dispositif aide à la rénovation des façades : information

Madame Ludivine RAVELEAU rappelle aux membres du Conseil municipal la politique de subvention engagée pour les projets de rénovation de façade, pour les bâtiments situés dans la zone Up engagée en avril 2019.

Ainsi, les dossiers suivants ont obtenu une subvention municipale :

Adresse		Numéro d'autorisation d'urbanisme	Subvention obtenue
17	Rue de la Perrière	DP n°32 en 2019	1 779,00 €
9	Rue de la Perrière	PC n°10 en 2019	3 000,00 €
1459	Rue de la Plaine d'Azenne	DP n°54 en 2020	1 080,00 €
98	Rue de Saint-André	Pc n°40 en 2019	2 628,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Vie des commissions municipales

La commission « Affaires Scolaires » s'est réunie le 15 décembre 2020 et le 22 janvier 2021, pour évoquer les rythmes scolaires pour la rentrée scolaire prochaine.

La commission « Sécurité » s'est réunie le 14 janvier 2021, pour aborder les nouveaux équipements du policier municipal et la révision des panneaux de signalisation présents rue de Meung.

Compte rendu des réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

• **La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 17 décembre 2020, en présence de Gérard CORGNAC, Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK et Olivier JOUIN. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la présentation du rapport d'orientations budgétaires, la ventilation des autorisations de programme pour les investissements de la CCTVL, la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale et diverses décisions budgétaires modificatives.

Le conseil communautaire se réunira le 11 février 2021 en visioconférence.

La conférence des maires s'est réunie le 01 février 2021 en visioconférence.

Plusieurs commissions se sont réunies récemment ou vont se réunir :

- 06/01/2021 : Commission assainissement
- 20/01/2021 : Commission Collecte des déchets et assimilés
- 28/01/2021 en visioconférence : Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme

- 01/02/2021 en visioconférence : Commission Sports et de la Vie Associative
- 02/02/2021 en visioconférence : Commission des Finances
- 15/02/2021 en visioconférence : Commission Enfance, Jeunesse et Scolaire

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

Le comité syndical s'est réuni le 29 janvier 2021 en présence de Sylvie THIERRY, Gérard CORGNAC, Alain CHAMPENOIS et Gabriel PINSARD.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical s'est réuni le lundi 8 février en visioconférence.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical s'est réuni le 8 décembre 2020 à Cléry-Saint-André et se réunira le 09 février 2021.

- **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Le comité syndical s'est réuni le 15 décembre 2020 à Ouzouer-le-Marché et se réunira en visioconférence le 9 février 2021.

Le bureau du PETR s'est réuni le 19 janvier 2021.

Informations diverses

Madame Sylvie THIERRY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 janvier 2021, 130 demandeurs d'emploi (-4 par rapport à décembre). La répartition de ces demandeurs est de 58 hommes et 72 femmes ; de 105 indemnisables et 25 non-indemnisables.

Questions des membres du Conseil Municipal

Sylvie THIERRY informe les membres qu'une prochaine réunion de la commission durable aura lieu le 25 février 2021 à 18h, au sein de la salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des contentieux en cours :

- Contentieux la Savanaise : le tribunal administratif dans sa décision a désigné un expert pour réaliser une expertise. Cette dernière s'est tenue ce jour, en présence de quatre avocats. Monsieur le Maire précise que la Commune était mise en cause à la suite des travaux de voirie réalisés. Il a été demandé à la Municipalité de réaliser des travaux pour relier l'avaloir à la sortie des eaux. Monsieur le Maire est confiant sur le délibéré de ce jugement.
- Contentieux de la déchetterie : un administré conteste le permis de construire de la déchetterie. Gabriel PINSARD demande si c'est le même collectif que pour le premier recours. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est plus même contentieux. Le collectif ayant obtenu que la déchetterie soit paysagée. Monsieur le Maire indique que l'administré attaque le permis car la future déchetterie portera atteinte à son activité. Pour que la plainte soit recevable, le requérant est passé par la contestation du panneau d'affichage du permis, notamment sur les mentions inscrites et l'absence du mot « extension ». Il ne pouvait donc pas se prévaloir de l'ampleur du projet. Monsieur le Maire souligne que le jugement est laissé à l'appréciation des juges mais que les travaux ont très bien avancés.

Olivier JOUIN demande s'il est possible de filmer le Conseil municipal et de le diffuser pour créer du lien avec les administrés ? Il se questionne aussi sur la fréquence des réunions thématiques de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, en effet une seule réunion de chaque commission a été programmée depuis le début du mandat. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, certaines commissions se réunissent peu.

Monsieur le Maire indique que compte-tenu de la mise en place de la technique pour une retranscription, cela n'est pas envisagé, pour le moment.

Clarisse CAZEAUDUMEC demande si avec le confinement et le couvre-feu, la Municipalité ne pourrait pas réfléchir sur l'éclairage public la nuit. C'est un sujet à approfondir pour Cléry-Saint-André.

La séance est levée à 21h05.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 mars 2021 à 19h30. Monsieur le Maire précise qu'il sera consacré au vote du budget essentiellement.